

**A TOUTES NOS STRUCTURES  
« Branche services de santé »**

**INFORMATIONS DE DERNIÈRE MINUTE**

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers (M.N.H) a décidé dans le cadre de la situation sanitaire actuelle de verser à ses **adhérents un secours financier exceptionnel « Garde d'enfants »**.

Cette aide s'adresse aux **adhérents MNH** qui feraient face à des frais de garde supplémentaires **dont les enfants, bénéficiaires de leur garantie santé, sont âgés entre 6 ans révolus et 11 ans**.

Versée dans la limite de **200 € par enfant** et sous conditions de ressources<sup>i</sup>, elle vient en complément de celles dont ils pourraient déjà bénéficier.

**Comment en bénéficier ? :**

- Connectez-vous sur votre espace adhérent **[adherent.mnh.fr](http://adherent.mnh.fr)** et remplissez le formulaire disponible dans la rubrique « Aide Sociale » intitulé « **Covid-19 : formulaire secours exceptionnel garde d'enfants** » ;
- Vous pouvez aussi **vous rapprocher des correspondants MNH** de votre établissement concernant cette aide ;
- Vos demandes doivent être accompagnées de la copie de la facture. Elles seront traitées au fur et à mesure et seront acceptées jusqu'à 2 mois après la fin du confinement des enfants.

La Fédération FO-SPS vous invite à diffuser cette information le plus largement possible, par tous les moyens de communication dont vous disposez dans vos établissements auprès de vos adhérents et des agents.

Le secrétariat Fédéral vous souhaite à toutes et à tous bon courage et résistance au virus pendant cette période particulière.

**Prenez soin de vous !**

**Le secrétariat Fédéral**

Paris, le 8 Avril 2020

---

<sup>i</sup> *revenus inférieurs à 1400 € par « part fiscale » composant le foyer.*